

Le gouvernement a accueilli une masse de réfugiés, sans problèmes graves. Ceci représente un succès certain pour le gouvernement et le Rwanda dans son ensemble. La ré-intégration des réfugiés semble bien engagée même si des querelles de "propriété" entre hutus, qui retournent, et tutsis (dont certains sont eux-mêmes d'anciens réfugiés) surgissent déjà et créent déjà des frictions locales.

Dans les prochains mois, le sort réservé aux "génocidaires" confrontera le Rwanda dans son ensemble. Le système judiciaire rwandais déjà surchargé ne saura véritablement redémarrer si, pour se venger ou régler une question de "propriété", la population accuse, sans pouvoir le corroborer, d'anciens réfugiés d'être des "génocidaires". Une expansion du présent programme onusien de moniteurs des droits de la personne, que le gouvernement rwandais a déjà accepté, est primordial ne serait-ce que pour établir un climat de confiance et permettre un début de réconciliation nationale.

L'aide de la communauté internationale devrait alléger les problèmes immédiats mais des programmes à long-terme de "consolidation de la paix" devront être établis pour éliminer la philosophie d'exclusion et de génocide qui prévaut actuellement au sein de la population. Le Rwanda devra décider par lui-même de son système démocratique qui assurera une représentation adéquate des deux principaux groupes: une aide "désintéressée" en ce sens devra s'adapter au rythme du débat de réconciliation nationale.

POSITION DU CANADA

Le Canada dirige la résolution sur le Rwanda à la Commission des droits de l'homme et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU. Cette résolution déplore les violations actuelles des droits de la personne, s'attaque aux répercussions du génocide et tente de renforcer la position préconisée dans le travail sur place de promotion des droits de la personne au Rwanda. Le Canada est un fervent partisan du Tribunal criminel international et de la campagne menée sur place pour promouvoir les droits de la personne, à laquelle nous envoyons des surveillants des droits de la personne.

Le Canada a pris le leadership de coordonner l'aide internationale pour faciliter la ré-intégration des réfugiés qui retournent du Zaïre et de Tanzanie. Cette initiative s'inscrit dans la foulée de la seconde phase de l'aide canadienne qui vise à la réhabilitation de programmes gouvernementaux qui bénéficient à l'ensemble de la population rwandaise dont la majorité est hutue.

Le Canada poursuit ses efforts visant à appuyer la réconciliation nationale entre les Hutus et les Tutsis ainsi que la ré-intégration complète des réfugiés rwandais qui sont revenus du Zaïre et maintenant de Tanzanie. Il participe aux efforts pour combattre les effets du génocide de 1994 et pour éviter qu'il ne se répète. A cette fin, de façon bilatérale et multilatérale, le Canada concentre ses efforts sur la réhabilitation du système judiciaire rwandais.

Une conférence internationale sur les causes et solutions possibles aux problèmes de la région pourrait permettre l'établissement d'une zone de paix, de stabilité et de développement. Toutefois, les conditions nécessaires à son succès sont, pour le moment, loin d'être réunies.